



## COMPLEMENT DE QUESTION

### Parc Éolien de Grosse-Île

#### 1ère question : Localisation éoliennes milieu dunaire

La nouvelle carte produite (voir pièce jointe) répond à la demande de Mme Bourgeois visant à localiser précisément l'implantation des éoliennes dans le milieu dunaire ainsi qu'à illustrer l'emplacement du site d'entreposage du MTMD, à partir du fond satellite le plus récent. Le fond ortho photographique utilisé date de 2024, soit la donnée la plus à jour actuellement disponible.

#### 2ème question : Localisation mine seleine et éolienne

Mine Seleine a confirmé par écrit (courriel datant du 04 décembre) à PEDGI les distances de ses installations, l'impact négligeable et l'absence de risque sur ses infrastructures :

- Le premier niveau exploité par la mine se situe à 160 mètres sous le niveau de la mer.
- Les emplacements potentiels des futures éoliennes sont à différentes distances de la mine. Le plus proche, E4, se trouve à environ 300 mètres du périmètre sud-ouest de la mine.
- À cet emplacement, le puits d'exploration le plus proche, M-35, indique une lithologie locale composée :

de sables non consolidés sur les 26 premiers mètres

suivis d'une couche de 112 mètres d'anhydrite/gypse reposant sur le sommet du sel.

- L'étude réalisée en novembre 2023 par Cody Vining de la firme de consultation RESPEC sur les distributions de subsidences prévues au-dessus et autour des Mines Seleine, ainsi que sur l'impact des éoliennes, conclut que **leur installation n'aura qu'un impact négligeable sur la stabilité de la mine et la répartition des subsidences, en raison de la distance des emplacements et de la compétence**

**des couches géologiques.** Les déplacements et déformations anticipés entre 2025 et 2055 demeurent faibles, avec des valeurs maximales de -35 cm en vertical et 30 cm en horizontal, **sans risque pour les structures.**

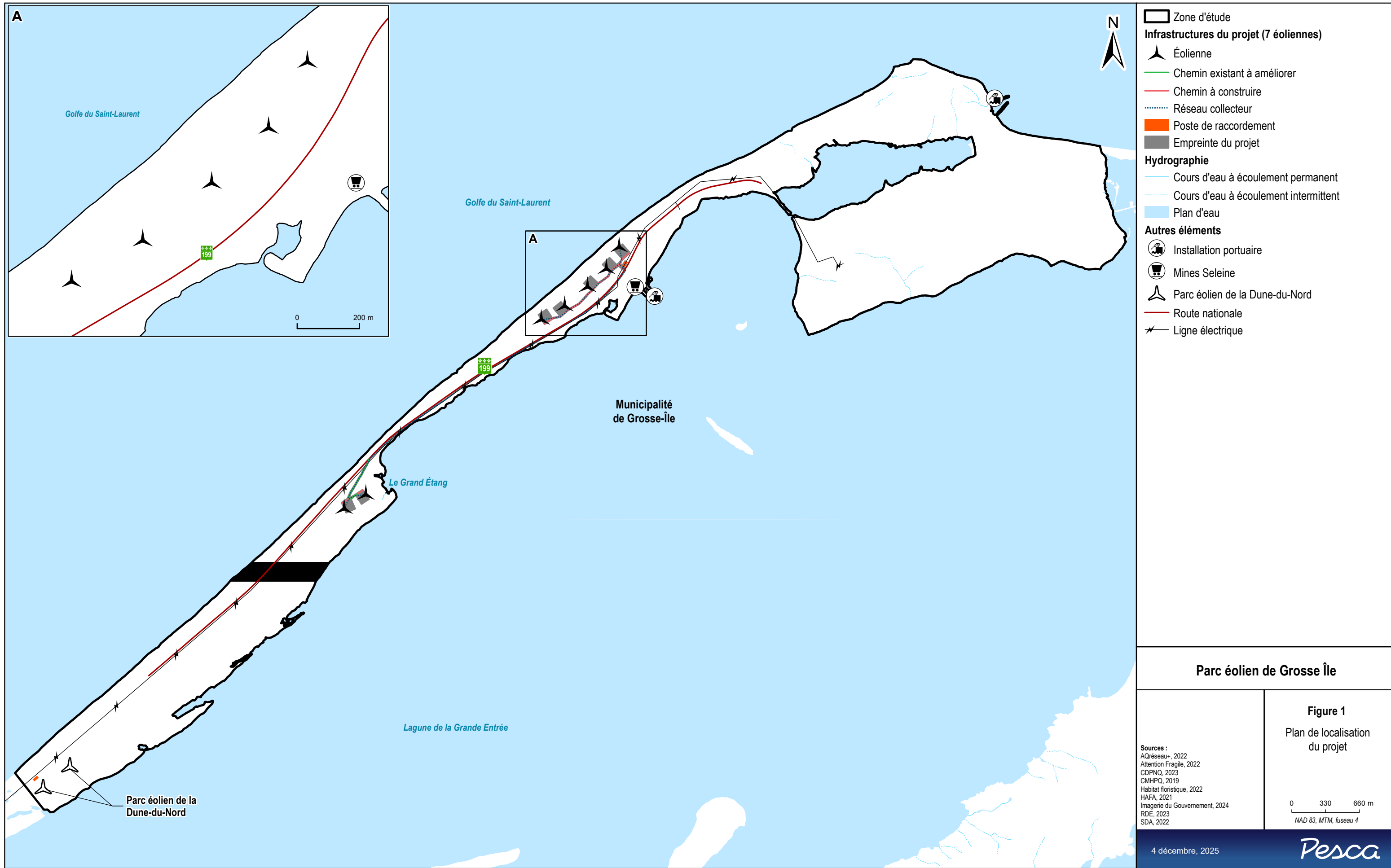
### **Erratum – Distance entre le parc éolien et les bâtiments les plus proches**

Lors de la séance d'information publique, il a été mentionné verbalement que la distance minimale entre le parc éolien projeté et les habitations les plus proches situés à Grosse-Île était de 3 km. Après vérification détaillée des données géospatiales incluses à l'études d'impact, nous souhaitons apporter la précision suivante :

- La distance de 3 km correspond à l'éloignement entre le cœur du parc éolien et le centre du périmètre urbain de Grosse-Île.

Toutefois, en considérant les positions potentielles d'éoliennes situées aux extrémités du parc, les distances réelles, utilisées et présentées dans l'étude d'impact, sont les suivantes :

- 2 km de la résidence permanente la plus proche.
- 1,7 km du bâtiment le plus proche ; après validation, ce bâtiment n'est pas une résidence permanente.



- Zone d'étude
- Infrastructures du projet (7 éoliennes)**
- Éolienne
- Chemin existant à améliorer
- Chemin à construire
- Réseau collecteur
- Poste de raccordement
- Empreinte du projet
- Hydrographie**
- Cours d'eau à écoulement permanent
- Cours d'eau à écoulement intermittent
- Plan d'eau
- Autres éléments**
- Installation portuaire
- Mines Seleine
- Parc éolien de la Dune-du-Nord
- Route nationale
- Ligne électrique

**Parc éolien de Grosse Île**

**Figure 1**  
Plan de localisation du projet

**Sources :**  
 ACRéseau+, 2022  
 Attention Fragile, 2022  
 CDPNQ, 2023  
 CMHPQ, 2019  
 Habitat floristique, 2022  
 HAFA, 2021  
 Imagerie du Gouvernement, 2024  
 RDE, 2023  
 SDA, 2022

0 330 660 m  
 NAD 83, MTM, fuseau 4

4 décembre, 2025

